



“ Les associations
ont joué dans
l’action sociale
un rôle moteur
à tous points de vue,
et ce depuis
leur origine. ”

Illustration / © Lesia_G / Istock

Associations : la nécessité de s'affirmer comme des acteurs engagés de la société civile

Par Fabienne Quiriau, directrice générale de la CNAPE

Alors que la CNAPE amorce sa réflexion sur son futur projet stratégique, quelques aspirations fortes émergent pour les cinq années à venir. Elles ne sont pas propres à cette fédération. Beaucoup d'acteurs associatifs à vocation sociale et médico-sociale peuvent s'y retrouver.

Pour les atteindre, il importe de **savoir s'adapter** à un monde de plus en plus mouvant, dont le présent fluctuant augure d'un futur qui ne le sera pas moins. Les mutations rapides et totales de la société convient les associations à des transformations profondes. Dans leur organisation et leur fonctionnement. Dans la gestion de leurs ressources humaines et de leur patrimoine. Dans leurs rapports aux pouvoirs publics, à leur environnement et au territoire. S'adapter aux diverses mutations à l'œuvre pour se mettre au diapason de la société devient un impératif dont le plus grand défi est de préserver la raison d'être des associations et leurs principes d'action, autrement dit leurs valeurs.

Mais affirmer les valeurs associatives ne suffit pas, et en tout cas ne préserve pas de décisions des pouvoirs publics mettant en jeu leur existence. Car ces valeurs ne sont pas spécifiques aux associations, elles sont en principe partagées par toutes les composantes de la société. Mais elles s'y expriment différemment parce que les associations sont un acteur spécifique, un acteur à part, ni acteur public, ni acteur à but lucratif, mais acteur à part entière.

Rééquilibrer les relations entre pouvoirs publics et associations

Nul ne peut nier, en effet, que les associations ont joué depuis leur origine, un rôle moteur à tous

points de vue, et non des moindres, dans l'action sociale. Elles ont souvent précédé l'action publique qui quelques fois a tardé à se mettre en œuvre face à l'émergence de phénomènes sociaux et sociétaux et à s'inscrire dans des priorités de politiques publiques.

Mais il est vrai aussi que les pouvoirs publics ont su et pu longtemps soutenir les associations. Le temps n'est pas si lointain où la question des financements n'étaient pas autant source de tensions qu'elle ne l'est aujourd'hui, ni aussi envahissante et déterminante dans les rapports entre les pouvoirs publics et les associations.

Si les tensions qui en résultent se prolongent, cela risque de produire des effets durablement dommageables. D'abord dans la nature même des rapports entre associations et pouvoirs publics qui souvent deviennent frictionnels jusqu'à parfois atteindre le point de rupture. Elles conduisent souvent à biaiser les débats de fond, à durcir parfois les positions de chacun, à nier même la légitimité de l'autre, jusqu'à le décrédibiliser. Dans ce nouveau rapport de force dont il est à craindre qu'il ne se généralise, évidemment asymétrique, les associations ont pour alternatives, soit la soumission au risque de perdre leur âme, soit la confrontation permanente qui finira par les épuiser, soit la disparition qui déjà a été le sort de quelques-unes, soit la stratégie. Cette dernière peut prendre diverses voies.

Il ne s'agit pas là de les inventorier, mais d'évoquer quelques objectifs stratégiques certainement salutaires. Viser, par exemple, la reconnaissance des associations comme un acteur majeur de la société civile et la considération en tant que tel. Autrement dit, être reconnu comme **des acteurs à part entière**,

engagé au nom d'une cause, au service de l'intérêt général, utile et nécessaire à la société. Tel est le regard que les pouvoirs publics dans leur ensemble ont intérêt à porter à ces associations dont ils ont incontestablement besoin.

Signer une charte n'est pas acte d'allégeance

Sans doute conscients des risques encourus et du rôle essentiel des associations, les responsables politiques au plus haut niveau ont récemment restauré la Charte Nationale d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations établie en 2001, appelant à sa déclinaison à différents niveaux et sur l'ensemble des territoires. Est-elle une bonne parade à la détérioration des relations entre les pouvoirs publics et les associations ? Est-elle susceptible de susciter des rapports plus harmonieux et respectueux de la place de chacun ? C'est à espérer, encore faut-il qu'elle ne soit pas un artéfact.

Cette Charte a d'ailleurs inspiré celle signée il y a un an entre l'administration centrale de la protection judiciaire de la jeunesse et quatre fédérations, dont la CNAPE. Depuis, quelques-unes ont été déclinées sur les territoires à l'initiative des directeurs interrégionaux de la PJJ. Certes symboliques, ces chartes traduisent une aspiration mutuelle à des relations apaisées, constructives et respectueuses. Mais si elles doivent contribuer à mieux relier entre elles les parties signataires, elles ne les lient pas pour autant. Ainsi, chaque fédération et chaque association reste libre de concevoir des projets, d'entreprendre des actions en lien avec d'autres acteurs publics ou privés sans être tenue, par la charte, d'en référer aux parties signataires. En fait, signer la charte n'est pas acte d'allégeance.

Les associations ne sont pas de simples opérateurs

Préserver **la liberté d'entreprendre, de s'organiser, de communiquer** est une condition nécessaire, voire vitale pour les associations. Cette condition

ne remet nullement en question le respect du cahier des charges et le droit de contrôle de l'autorité publique, pas plus qu'elle ne remet en cause la charte.

Nier cette liberté, tout comme ignorer la longue histoire des associations, leur utilité sociale, leur savoir-faire, ou leur place en tant qu'acteur majeur de la société civile, engagé et responsable, et le ramener à un simple opérateur ne peut que constituer le point de non-retour. Le risque est que le fossé se creuse, et de voir les associations se détourner des pouvoirs publics. Leur capacité à innover peut amener les plus audacieux, en quête d'autonomie, à envisager d'autres modes de financement, et à rechercher d'autres biais pour néanmoins agir au nom de la solidarité, au bénéfice des personnes qui en ont besoin. Paradoxalement, ce risque regrettable de prise de distance avec les pouvoirs publics pourrait s'avérer porteur de nouvelles perspectives pour les associations dans un monde en pleine transformation. Il n'est pas certain, dans cette hypothèse, que les pouvoirs publics en sortent renforcés, gageons même qu'ils en seront affaiblis et qu'un pan important des politiques publiques ne pourra s'accomplir qu'à minima.

Ce scénario pessimiste est bien sûr à éviter. A cet effet, les associations doivent monter le son, affirmer encore plus fortement ce en quoi elles sont nécessaires à la société. Leur utilité sociale ne sera connue et reconnue que si elles renforcent leur discours, assument un réel rôle politique, développent une stratégie de communication. Et plus encore, elles doivent constituer une véritable force en consolidant leurs positions avec d'autres associations et les porter ensemble pour que leurs voix concordantes portent encore davantage dans le débat public. Cela suppose évidemment que chacune soit au clair et cohérente sur cet objectif.

Les prochaines années seront donc déterminantes pour le devenir des rapports entre les pouvoirs publics et les associations. Mais pas seulement. Se jouera sans doute plus encore, et plus largement, le rôle de la société civile tout entière dans les questions du quotidien des personnes là où elles vivent, c'est-à-dire dans leur territoire de vie. ■